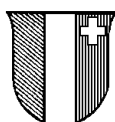


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 16, du 19 avril 2013

Non soumis au référendum



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2012

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 18 février 2013, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2012, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges.....	2.058.530.273,89	
Total des revenus		2.058.626.290,26
<i>Amendements</i>		
<i>Selon détail annexé.....</i>	-260.000,00	-300.000,00
Total des charges.....	2.058.270.273,89	
Total des revenus.....		2.058.326.290,26
Excédent de revenus	56.016,37	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	102.068.898,86	
Total des recettes		43.967.009,06
Investissements nets		58.101.889,80
Investissements nets	58.101.889,80	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		64.430.222,16
Solde reporté à l'actif du bilan	6.328.332,36	

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2012, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2012.

Art. 2 Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Conseil d'Etat		
381110 Attrib. bicentenaire		+900.000,00
Service financier		
381331 Attrib. pour des investissements		+1.800.000,00
Service des communes		
390710 Attrib. fonds d'aide aux communes.....		+6.300.000,00
Service de l'énergie		

390737 Attrib. fonds de l'énergie +2.000.000,00

Art. 3 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2012, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 9 avril 2013

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

C. Dupraz

Les secrétaires,

Y. Botteron

J. Lebel Calame

Annexe au décret portant approbation du budget pour l'exercice 2012

Amendement

	Charges	Revenus
Charges nettes	-40.000,00	
Total	-260.000,00	-300.000,00

Corrections à effectuer

Centre financier		rubrique		Débit	Crédit	
3250	SRHE	381340	Attribution provision rétr. traitements	340.000,00		Charge pour l'UNI
9300	Fds aide aux communes	490000	Bonification budgétaire	300.000,00		Compensation charge
3700	Service des communes	390710	Attr. au fonds d'aide aux communes		300.000,00	Compensation charge
9303	Fds aide aux communes	380000	Virement à la fortune du fonds		300.000,00	Ajustement